

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Faits de la semaine

La semaine est dominée par l'intervention de M. Jaurès dans la discussion de l'élection Syveton. Le député de Carmaux a montré avec une parfaite évidence l'absurdité de la monstrueuse affiche « Le ministère de l'étranger. »

Ceux qui sont les agents de l'étranger ce sont ces nationalistes qui déshonoraient la France — si la chose était faisable — en voulant l'identifier à quelques faussaires, criminels de droit commun.

Ce parti a été doublement flétri par l'invalidation du président de la fameuse Ligue qui présida à l'affichage de tant d'ordures électorales et par l'exécution du président du groupe parlementaire nationaliste, M. Cavaignac.

Pris en flagrant délit de mensonge et d'agissements irréguliers (pour ne pas dire plus) pendant son passage au ministère, il a entendu M. Brisson lui crier :

« Eh bien, bénissez l'amnistie, car si elle n'avait pas été prononcée, vous mériteriez d'être mis en accusation. »

Cette exécution est un résultat qui suffit à faire accepter l'intervention de M. Jaurès.

Le Comité du monument Michelet qui est placé sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau, poursuit ses travaux et le trésorier, M. le sénateur Delpech, a reçu de nombreuses souscriptions de députés, de sénateurs, d'hommes de lettres, de journaux... etc., et les premières listes de souscription vont être communiquées à la presse.

Plusieurs présidents de conseils généraux ont déjà promis de demander à l'assemblée de leur département de voter un envoi de fonds.

Le Comité espère que le monument pourra être inauguré à l'automne prochain. Ce sera un oubli ou plutôt une erreur réparée. Michelet, par l'ampleur de son génie, méritait d'être quelque temps tenu à l'écart par les jalousies mesquines de ses successeurs immédiats.

Il est temps de faire cesser cette injustice.

Chaque fois que revient devant la Chambre la discussion du budget des missions étrangères, on nous vante le patriotisme des moines installés à l'étranger. Il ne faudrait rien exagérer. Ils propagent notre langue, ils assurent notre suprématie diplomatique et commerciale, et quels services ne nous rendent-ils pas encore, selon leurs défenseurs ? Combien la réalité est éloignée de cette légende !

En ce moment, le clergé canadien français mène une vive propagande pour faire supprimer le drapeau tricolore qui servait d'emblème à la population française. Ces excellents patriotes veulent le faire remplacer par le drapeau fleurdelysé du roy.

Qu'en pense M. Delcassé, si persuadé de l'utilité des moines à l'étranger ? Voilà un petit fait qui ne confirme pas beaucoup son opinion. Et il n'est pas isolé.

La Hollande est menacée d'une très sérieuse grève générale. Déjà les métallurgistes, les gaziers et les boulangers adhèrent au mouvement dans les grandes villes.

Le Comité a levé une véritable armée d'agitateurs. Quatre cents hommes ont quitté La Haye à bicyclette pour organiser des meetings dans toutes les villes.

Un manifeste a été lancé à tous les travailleurs de Hollande. Dans ce manifeste, le Comité déclare que, contrairement aux dires du gouvernement, la grève des chemins de fer est générale, sauf dans les provinces du Sud.

Le Conseil général du parti ouvrier socialiste belge se réunit demain matin à la Maison du temple de Bruxelles, afin d'aviser aux mesures à prendre pour assister les grévistes hollandais.

Il se pourrait que les débardeurs du port d'Anvers refusent de décharger les bateaux hollandais. Les socialistes de Gand ont ouvert des listes de souscription.

Le transport des marchandises venant de l'Allemagne, à destination de l'Angleterre, se fait par Ostende.

Les marchandises venant de France pour la Hollande, en transit par la Belgique, s'arrêtent à la frontière hollandaise.

On ne prévoit ni comment, ni quand cela se terminera.

F. L.

## LES CONGRÉGATIONS

Les notifications des rejets

Le travail de notification fait conformément à l'article 25 du règlement d'administration publique, en date du 16 août 1901, des rejets des demandes de certaines congrégations votés par la Chambre dans les séances des 18, 24 et 26 mars, est sur le point d'être terminé. Ce travail s'applique à cinquante-quatre congrégations, comportant 1,924 établissements.

Sur ce chiffre de 1,924, il convient de déduire onze établissements pour lesquels il a été sursis à toute notification en raison de leur caractère particulier, et conformément aux déclarations du président du Conseil. Ce sont :

Etablissement de sourds-muets, frères de Sacré-Cœur de Paris, à Chaumont (Puy-de-Dôme).

Etablissement de sourds-muets, frères de Sacré-Cœur de Paris, au Puy.

Etablissement de sourds-muets, frères de Saint-Gabriel, à Clermont (Puy-de-Dôme).

Etablissement de sourds-muets, frères de Saint-Gabriel, à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret).

Etablissement de sourds-muets, frères de Saint-Gabriel, à Currière (Isère).

Etablissement de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel, à Roucain (Nord).

Etablissement de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel, à Nantes.

Etablissement de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel, à Bordeaux.

Etablissements de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel à Marseille.

Etablissement de sourds-muets, clercs de Saint-Viateur, à Rodez.

Notification a été faite à chacun des 1.913 autres établissements et en même temps

avis a été donné aux propriétaires des établissements où les congréganistes n'étaient pas chez eux, de manière à ce que les uns et les autres n'ignorent pas les pénalités auxquelles ils s'exposent en vertu des lois des 1<sup>er</sup> juillet 1901 et 4 décembre 1902.

Une fois les délais impartis écoulés, et l'on sait que ces délais ont été fixés à quinze jours pour les prédicantes et jusqu'aux vacances scolaires au maximum à certains établissements enseignants, le rôle des parquets commencera et des poursuites seront activement menées contre tous les établissements qui se seront perpétués ou qui, sous prétexte de prétendue sécularisation sur place ne se seront pas dissous.

Le ministre des cultes complètera prochainement l'exécution ainsi faite de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 par les mesures qui s'imposent pour la fermeture des chapelles que tenaient les congrégations et le rôle qu'elles avaient pris au sein même du clergé paroissial.

Deux circulaires ont été préparées par ses soins ; l'une sur les lieux du culte, l'autre sur la prédication, et dès la semaine prochaine les prescriptions de ces circulaires sortiront à effet.

## INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis, jeudi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Ils se sont entretenus du voyage de M. Loubet en Algérie et en Tunisie, et de la visite que le roi d'Angleterre doit faire prochainement au président de la République. Le roi Edouard VII arrivera à Paris le 1<sup>er</sup> mai, à quatre heures de l'après-midi. Le président de la République qui sera rentré de Tunisie dans la matinée, ira le recevoir à la gare avec tous les ministres. Le souverain descendra à l'ambassade d'Angleterre. Son séjour à Paris se prolongera jusqu'au lundi 4, à huit heures du matin. Un grand dîner lui sera offert à l'Élysée, le samedi 2 mai. Une représentation de gala sera donnée en son honneur à la Comédie Française. A son passage à Bourg, le roi d'Angleterre sera salué, au nom du gouvernement de la République, par le général commandant le corps d'armée, ainsi que par les officiers qui seront attachés à sa personne pendant son séjour en France.

Le conseil s'est occupé des incidents et des votes qui se sont produits, au cours de la dernière séance de la Chambre ; il a estimé que l'ordre du jour Chapuis, qui a été adopté par la Chambre, n'impliquait pas l'institution d'une commission d'enquête dans laquelle entreraient des magistrats. Toutefois, ainsi que M. Combes l'a déclaré à la Chambre, le conseil a été d'avis que le ministre de la guerre usant de son droit, pourrait, s'il le jugeait nécessaire, prendre connaissance, à titre exclusivement personnel, des pièces qui ont fait l'objet du débat porté à la tribune par M. Jaurès.

En tous cas, aucune décision ferme n'a été prise.

Le président du conseil se réserve d'en conférer à nouveau avec le général André.

Les réformes de M. Pelletan

Le ministre de la marine adresse aux préfets maritimes la circulaire suivante :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé la fermeture des chapelles de la marine existant dans les ports, sauf celles des

hôpitaux, des prisons, de l'hospice des orphelins de Rochefort, de l'établissement des pupilles. Ces chapelles paraissent superflues pour la célébration du culte étant donné que le personnel des arsenaux et des bâtiments désirant suivre les exercices religieux peut se rendre dans les églises paroissiales ; elles ont, en outre, l'inconvénient d'enlever au clergé séculier des ports maritimes une partie de la population maritime locale, qui préfère, par goût ou par mode, suivre les exercices religieux du culte catholique dans les chapelles des arsenaux ou des hôpitaux de la marine.

Les chapelles des hôpitaux seront affectées exclusivement aux malades et au personnel en service dans les établissements, et les personnes étrangères ne seront admises à y suivre les exercices religieux que pour les services funèbres.

Je vous prie de m'adresser des propositions pour la désaffectation des chapelles non maintenues.

Signé : Camille PELLETAN.

Candidat républicain à Paris

On annonce que le candidat des républicains dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris contre M. Syveton, nationaliste invalidé, serait M. Bellan, syndic du Conseil municipal, radical-socialiste.

Les Congrégations

Au cours de la discussion devant la Chambre, des demandes d'autorisation de congrégations enseignantes, M. Grousseau, député du Nord, a soutenu que parmi ces congrégations, il s'en trouvait qui bénéficiaient de décrets d'utilité publique. M. Grousseau ajoutait que les dites congrégations pourraient continuer à subsister même après que la Chambre aurait refusé de leur accorder l'autorisation. Le conseil d'Etat saisi par le gouvernement de cette question a, dans sa séance d'hier, approuvé les décrets qui retiennent la déclaration d'utilité publique à ces congrégations. Par suite, ces congrégations ne peuvent plus alléguer qu'elles se trouvent dans une situation spéciale.

Pendant les vacances de Pâques, le président du conseil continuera l'examen des demandes d'autorisation formées par les établissements non autorisés, dépendant des congrégations autorisées. Les établissements sont au nombre de dix mille ; trois mille de ces établissements n'ayant pas fait leur demande d'autorisation dans les délais voulus, le président du conseil en a ordonné la fermeture. L'examen du président du conseil portera donc sur les sept mille autres établissements dont les demandes d'autorisation lui sont parvenues dans les délais légaux.

Le président du conseil transmettra au conseil d'Etat les demandes de celles de ces congrégations qu'il entend autoriser ; pour les autres, il se bornera à leur faire notifier le refus d'autorisation.

M. Combes préparera également pendant les vacances de Pâques les projets relatifs aux demandes d'autorisation de congrégations de femmes. Ainsi qu'il a fait pour les congrégations d'hommes, le président du conseil répartira ces projets en catégories correspondant à la nature des congrégations. Les congrégations de femmes qui ont sollicité l'autorisation sont au nombre de 390 ; 44 possèdent 10 établissements au plus ; 31 ont de 5 à 10 établissements ; 9 en ont 4 ; 13 en ont 3 ; 21 en ont 2 ; 272 n'en ont qu'un.

Exécution capitale

Hier matin, à eu lieu à St-Mihiel, l'exécution capitale de Leclerc, l'assassin des Paroches qui affirmait avoir eu comme complice l'instituteur Gobillot.



d'école sera réduit à la somme disponible (150 fr.)

**BRETENOUX.** — *Noyée.* — On vient de découvrir dans la Cère, au lieu dit Miramon, le cadavre d'une femme paraissant âgée de soixante ans environ.

**Arrondissement de Gourdon**

**BÉTAILLE.** — *Désespoir d'amour.* — Jeudi matin, M. Joseph Bouyssou, jeune homme de 26 ans et riche propriétaire à Bétaille, étant en visite chez l'un de ses oncles, au Verdier-Haut, propriété voisine de la sienne, s'est suicidé dans le couloir de la maison, à l'aide d'un fusil qui s'y trouvait dans une panoplie.

M. Bouyssou était très aimé et considéré dans le pays où sa mort tragique provoque la plus vive émotion.

On attribue à la rupture d'un projet de mariage sa funeste résolution. Il avait en effet déclaré qu'il ne survivrait pas à cette rupture.

**CE QUE NOUS MANGEONS.**

Les Tribunaux ont beau sévir fréquemment et sévèrement contre les peu scrupuleux industriels qui introduisent dans les substances alimentaires des produits de qualité inférieure ou même nuisibles, la falsification n'en continue pas moins son œuvre déshonnête sans trop s'effrayer de l'amende ni de la prison. Nous pouvons avancer, sans crainte d'être démentis que rien de ce que nous mangeons n'échappe à leurs savantes triturations. Combien fabrique-t-on de vins auxquels le jus de raisin est complètement étranger ? Le pain, le lait et le beurre subissent eux aussi des mélanges où la préoccupation de la santé publique n'entre que pour une très faible part. N'est-on pas arrivé à produire des œufs artificiels ? Notre estomac n'avait-il pas assez d'ennemis qu'on lui en suscite tous les jours de nouveaux ?

« Depuis six ans, » dit un correspondant, « je souffrais d'une dilatation d'estomac qui me rendait la vie insupportable ; je n'avais pas d'appétit et ne mangeais que fort peu ; mes digestions étaient très laborieuses et j'étais très incommodé par une constipation des plus tenaces. Je n'avais plus de sommeil, je souffrais dans les reins et me sentais fort faible quand j'eus l'heureuse idée d'avoir recours à la Tisane américaine des Shakers dont une brochure m'avait fait connaître les merveilleuses vertus. J'en ai pris six flacons et suis, depuis, dans un état de santé que je n'aurais jamais plus osé espérer. Aussi, dans l'intérêt de tous ceux qui souffrent ce que j'ai moi-même enduré, j'autorise bien volontiers Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille à reproduire la lettre que je lui adresse en reconnaissance de ma guérison. » Signé — L. Faintrenie, Directeur d'école à Chamberet (Corrèze). Vu pour légalisation le 3 décembre 1902, Chauveil adjoint au Maire. On ne falsifie et on n'imité que des produits de valeur ou d'un usage courant. A ce double titre la Tisane américaine des Shakers ne devait pas manquer de tenter les contre-facteurs. Ils n'ont oublié qu'une chose, c'est qu'il ne suffit pas de donner à un spécifique quelconque la forme et l'aspect d'un médicament justement apprécié, quand on ne peut lui emprunter ni ses propriétés bienfaisantes ni un secret de préparation qui défie toutes les recherches.

L'envie et la calomnie ont essayé aussi d'entraver la marche d'une découverte si utile à l'humanité, mais leurs efforts sont restés impuissants : on peut éteindre un flambeau, mais pas le soleil.

**BULLETTIN FINANCIER**

Aujourd'hui vendredi saint, sauf la nôtre et toutes les bourses européennes sont fermées. Aussi, notre place livrée à elle-même et sur laquelle les affaires d'arbitrage ont totalement fait défaut, a-t-elle absolument été inactive. — Cependant, la reprise s'est encore accentuée, notamment sur nos rentes, qui finissent : le 3 0/0 à 98,55, au lieu de 98,47 après 98,60 au plus haut, l'amortissable à 98,35.

Le Crédit Foncier cote 715 — Le Crédit Lyonnais à 1085 — les autres sociétés de crédit n'ont inscrit aucun cours à terme. — Nos chemins ont prospéré : Le Lyon à 1449 — le Midi à 1180 — le Nord à 1816 et l'Orléans à 1500.

Le Suez a passé de 3795 à 3800. L'extérieure clôture à 87,30 — l'Italien à 102,60 — le Portugais à 31,55 — le Turc D à 29,50 — la Banque Ottomane à 600.

Au comptant les obligations 5 0/0 de Victoria Minas sont recherchées à 380.

En banque, les obligations Moteurs à gaz et Constructions mécaniques, sont fermes à 150 fr.

**Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE**

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

**LE RETOUR D'ÂGE**

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**Avis au public**

**A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE**

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris Dentiste du Lycée Gambetta 69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

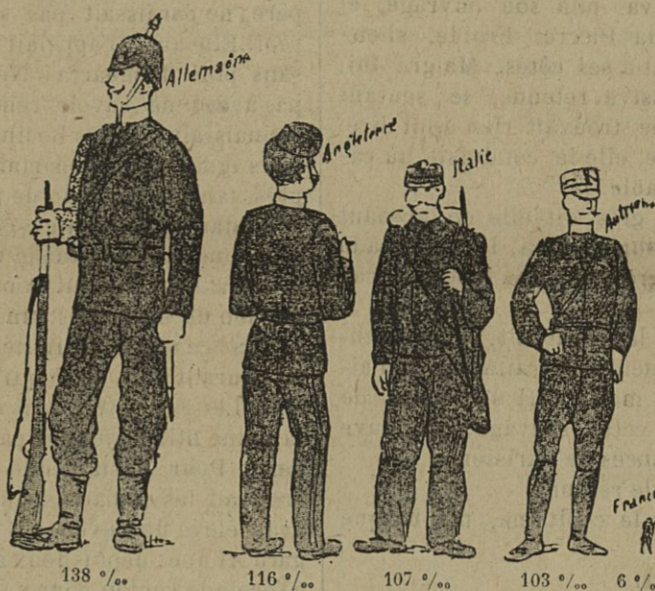
**A LOUER BOULANGERIE AVEC MATÉRIEL**

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

**L'alcoolisme et la dépopulation**

On crie à la dépopulation en France. On a raison. Jetez un coup d'œil sur ces soldats que nous avons demandés à la plume de notre collaborateur M. Bocquillon. Ils vous permettront de vous rendre compte, d'une façon saisissante de l'augmentation de la population chez nous et chez les peuples voisins de 1891 à 1900. Chaque militaire vous représente cet accroissement par sa taille calculée à raison de 1 millim. pour un



nouveau-né de plus par 1000 habitants. N'y a-t-il pas lieu de s'effrayer d'y voir la France reproduite sous les traits d'un soldat microscopique et de songer que l'Allemagne par exemple, gagne à peu près 4 millions d'habitants tous les cinq ans, soit assez d'hommes pour former un régiment ! (Ces chiffres sont rigoureusement exacts ; ils ont été donnés par M. Monod, directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au Ministère de l'intérieur).

Or, pour que la population augmentât suffisamment, le principal serait de chercher à diminuer la mortalité plutôt que d'augmenter la natalité. En France en effet, « la natalité est exprimée par le chiffre 23 et la mortalité par le chiffre 21,2, l'excédent de la natalité n'est donc que 1,8 alors qu'il varie de 10 à 14 dans les autres pays. » Et cependant parmi ces pays il en est où il ne naît pas plus d'enfants qu'en France. Voyez les Etats-Unis : natalité, 26 ; mortalité, 13 ; excédent, 13. En Angleterre la

mortalité est de 17 seulement, ce qui explique un peu que la population s'accroît plus que chez nous. (Nous tenons ces renseignements surtout du *Matin*).

Une des causes premières de la mortalité est l'alcoolisme. M. Waldeck-Rousseau, dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'ouverture des travaux de la commission nommée pour rechercher les causes de la dépopulation et en étudier les remèdes, indiqua précisément l'alcoolisme comme puissant facteur de la mortalité.

Si vous considérez le dessin suivant, qui vous indique ce que boivent les principales nations vous constaterez avec effroi les traits du gaillard beaucoup trop fort ici sous lesquels notre pays est représenté. Tous les chiffres donnés sont des plus récents : nous les empruntons au travail documenté de MM. Legrain et Philippon publié en tableaux par la maison Deyrole (naturaliste rue du Bac à Paris). Ils représentent la consommation totale en alcool y compris l'alcool des bouilleurs de cru.

De l'examen attentif de ces 2 dessins et de leur rapprochement, vous saurez tirer des réflexions propres à vous convaincre toujours plus des dangers auxquels l'alcool expose notre pays et à fortifier votre ardeur dans le beau combat que vous avez entrepris.

La Rédaction.

(Extrait de l'Etoile Bleue.)



**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING (Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIV

Jeanne d'Arc

— Lanty ! s'écria Cecil de sa voix claire et douce, venez ici et dites-moi si vous avez oublié l'ennuyeuse habitante de Torryglen, à laquelle vous avez rendu tant de petits services autrefois. Vous l'avez peut-être oubliée, vous êtes peut-être devenu cynique et désagréable comme votre maître, comme les hommes en général ; mais je ne vous ai pas oublié, moi.

Elle lui tendit sa main blanche et mince ; Lafferty la toucha doucement et s'inclina devant cette figure belle, gracieuse et souriante, tandis que la sienne rayonnait le plaisir.

— Vous oublier ? Oh, non ! milady. L'homme et la femme qui seraient capables de le faire, après vous avoir vue, ne sont pas encore nés.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Je vous souhaite une bonne santé ! Je me rappelle très bien votre charmante figure, qui devient de jour en jour plus jolie !

— Adoucissez vos expressions, Lanty, lui dit négligemment son maître, il ne nous est pas permis de dire la vérité aux dames en pleine figure, quand la simple vérité a l'air d'une grosse flatterie, comme dans le cas actuel. Tu peu t'en aller, mon garçon, et, une autre fois, tu tâcheras de faire attention aux petites bêtes noires de sir Richard.

Lafferty se hâta d'obéir en ayant soin de ne pas troubler la chasse du baronnet, comme le capitaine venait de le lui recommander.

Un instant après Rose accourut précipitamment auprès de son frère, qui continuait de fumer paresseusement en regardant les étoiles ; elle tenait à la main la lettre toute ouverte qui venait de lui être remise.

— Edmond, voici des nouvelles de la Nouvelle-Orléans ; c'est une lettre du grand-papa. Mme de Lansac est très malade.

La musique, qui se répandait avec tant de douceur et de charme dans l'obscurité que traversaient les rayons argentés de la lune, avait cessé depuis un moment de se faire entendre, et les deux personnes qui étaient assises au piano s'étaient approchées de la fenêtre qui s'ouvrait au-dessus de l'endroit où se trouvaient Cecil et le beau spahi.

Mlle Herncastle s'y était arrêtée un instant avant de venir rejoindre les personnes qui se trouvaient sur la pelouse ; la beauté de ce paysage anglais, au clair de la lune et la lueur des étoiles, avait éveillé dans son cœur des

souvenirs à la fois exquis et pénibles.

Sir Arthur se tenait à ses côtés et, comme elle, il était grave, sombre, silencieux.

Lui seul savait le plaisir qu'il goûtait à se trouver là ; et pourtant sa place était aux pieds de la belle et fière patricienne qui se trouvait à deux pas de là et qui était trois fois aussi jolie et trois fois aussi douce que la sombre gouvernante dont le charme l'avait ensorcelée.

Dans le silence complet où ils se trouvaient l'un et l'autre, sir Arthur et Mlle Herncastle entendirent ces mots tomber de la bouche de O'Donnell, qui avait relevé la tête et ôté son cigare de ses lèvres :

— Quoi ! madame de Lansac serait malade ? Je croyais que la jolie créole n'était jamais malade ! Ce n'est pas bien sérieux, j'espère ?

— Si, au contraire... du moins, grand-papa le dit. Peut-être des craintes qu'il éprouve lui font-elles exagérer le danger ? Elle a la fièvre jaune.

— Ah ! Je la croyais déjà bien acclimatée. Et l'enfant qui est notre oncle, Rose, que fait-il ? Lady Cecil, il n'est pas donné à tout homme de vingt-huit ans d'avoir un oncle qui n'en a que quatre. Moi, j'ai ce bonheur-là. Que fait le seigneur Claude !

— Le petit Claude se porte bien, répondit Rose. Cette pauvre dame... je l'aimais tant ! Voici ce que dit grand-papa : « Ma chère Marie, si elle va plus mal, je te télégraphierai sur-le-champ et je compte que dans ce cas Edmond te renverra ou te ramènera ici. Claude a beaucoup souffert de ton départ et appelle Marie nuit et jour ». Ainsi tu vois Edmond,

que nous serons peut-être obligés de repartir. J'espère pourtant que nous ne serons pas obligés d'en venir là.

Mlle O'Donnell replia la lettre et s'en alla, tandis que Cecil regardait d'un air curieux son compagnon.

— Marie ? dit-elle. Je croyais, capitaine O'Donnell, que le nom de votre sœur était Rose ?

— Rose... en effet ; elle s'appelle Rose-Marie ; ce sont les noms de sa grand-mère paternelle et de sa grand-mère maternelle. Notre mère était française... je crois vous avoir dit autrefois notre généalogie et que notre grand-père est M. de Lansac de Menarvada. Quand Rose fut amenée à la Nouvelle-Orléans pour y être élevée, avec la perspective d'hériter de son grand-père, celui-ci changea, sans en demander l'autorisation au Congrès, le nom évidemment celtique de O'Donnell pour le patronyme gaulois de De Lansac. En d'autres termes, elle quitta l'Irlande sous le nom de Rose O'Donnell et, douze heures après son arrivée à la Nouvelle-Orléans, elle portait celui de Marie de Lansac.

(A suivre)

Ancien cabinet dentaire **HUGGINS & BAKER** 75, BOULEVARD GAMBETTA NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

